

DÉLIBÉRATION N° 7

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 11 AVRIL 2014**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration impute le résultat net comptable de l'exercice 2013, soit la somme de **251 280,08 €** au crédit du 110 de report à nouveau, ce qui porte la réserve à 23 656 320 €.

Fait à Montreuil, le 11 avril 2014

La présidente,



Hélène CROCQUEVIELLE